



## VOTRE CONTACT

Le président  
Serge PICHOFF



## OBJECTIFS

Rappeler les **procédures** en place en matière de **gestion des licences**.

Permettre aux présidents de clubs d'organiser leur gestion selon les **plannings et usages réglementaires**.

## LICENCES TRANSFERT

**Un président de club peut valider une autorisation de transfert de licence sur l'extranet fédéral entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 novembre.** En dehors de cette période, les transferts de licences sont gérés par le président du Comité Régional de Tir à l'Arc.

**1** du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre  
validation par le président de **CLUB**

- ▶ l'archer formule sa demande de radiation auprès de son club d'origine, par écrit, en la justifiant ;
- ▶ le club remet à l'archer un certificat de radiation puis valide le transfert sur l'extranet fédéral (d'octobre à novembre) ;

en dehors de la période oct / nov.  
validation par le président du **CRTA**

- ▶ quand le transfert doit être géré par le président du CRTA, celui-ci n'instruit les demandes qu'à la condition de disposer des pièces justificatives (demande de l'archer + certificat de radiation du club).
- ▶ les demandes sont à adresser au CRTA à l'adresse du siège social, à l'attention du Président, ou par messagerie :

[president@tiralarc-grand-est.fr](mailto:president@tiralarc-grand-est.fr)

## UTILISATEURS

Présidents de clubs et archers du Grand Est.

## CERTIFICAT DE RADIATION

### MODELE

Club de .....  
Secteur de .....  
N° d'affiliation .....

Je soussigné(e), ..PrénomNom.., président(e) du club de ....., atteste que l'archer ..Prénom Nom... (n° de licence) est radié dudit club à compter du ... (date) ...

Date du certificat  
+  
Signature